



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'État à l'économie SECO

Révision partielle de la loi sur l'assurance- chômage (Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail pour les formateurs)

Rapport sur les résultats de la consultation
de février 2023

(Consultation du 10 juin au 21 septembre 2022)

Table des matières

1	Contexte	3
2	Informations sur la consultation	3
3	Résultats de la consultation	4
3.1	Avis général	4
3.2	Demands de modification de l'avant-projet de loi soumis à la consultation	6
3.2.1	Art. 32, al. 6, LACI	6
3.2.2	Art. 37, lit. d, LACI	6
3.2.3	Art. 60, al. 5, 1re phrase, LACI	6
3.2.4	Entrée en vigueur et effet rétroactif	6
4	Autres demandes	7
5	Annexe	8

1 Contexte

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 10 juin 2022 qui s'est terminée le 21 septembre. Les cantons, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne et les associations faîtières de l'économie ont été invités à donner leur avis. En outre, les organisations membres de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'AC ont aussi été consultées en tant que milieux intéressés. Au total, 61 autorités et organisations ont été invitées à participer à la consultation. Vu l'urgence du projet, la consultation a été n'a pas pu être prolongée de trois semaines complètes malgré les vacances d'été et s'est déroulée jusqu'au 21 septembre 2022.

2 Informations sur la consultation

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a reçu 35 avis au total dans le délai imparti, dont quatre avis spontanés. Deux autres avis ont été envoyés après l'écoulement du délai de la procédure de consultation. Aucun particulier n'a donné son avis. Tous les cantons sauf un ainsi que toutes les organisations et associations qui ont participé à la consultation approuvent l'avant-projet de loi. De manière générale, les participants à la consultation estiment que la réglementation déjà mise en place pendant la pandémie de COVID-19 a fait ses preuves et voient d'un bon œil une solution illimitée dans le temps dans le cadre de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). De plus, la majorité des participants est d'avis que la révision de la loi permettra de garantir la poursuite de la formation professionnelle dans les périodes économiquement difficiles et d'éviter les interruptions de la formation.

GL est le seul canton à refuser l'avant-projet de manière générale. 36 participants se montrent d'accord sur le principe avec la solution proposée. Parmi eux, 23 approuvent toutes les modifications sans réserve ou ne formulent aucune proposition de changement ou autre demande.

Aperçu des résultats de la consultation

Cercle des destinataires	Invités	Réponses	Approbation (sans proposition de modification, sans autre demande)	Approbation (avec proposition de modification)	Refus
Cantons	26 + 1 ¹	24	15	8	1
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	11	2	1	1	0
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne	3	0	0	0	0
Associations faîtières de l'économie					
Autres milieux intéressés					

¹ Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Total	61	xx	xx (xx)		
-------	----	----	---------	--	--

Le présent rapport commente les résultats de la procédure de consultation. Tous les avis reçus peuvent être consultés sur la page suivante : www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées.

3 Résultats de la consultation

3.1 Avis général

Cantons

Parmi les 24 cantons qui ont répondu, 23 approuvent la modification de la loi proposée, soit la grande majorité (**AG, AI, AR, BE, BL, FR, GE, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH**). Seul le canton de Glaris rejette le projet de manière générale.

La majorité des cantons est expressément d'accord pour dire que la révision prévue constitue une solution permettant de garantir la continuité de la formation en période de difficultés économiques. Six cantons (**BE, FR, SH, TI, VS, ZG**) affirment que la réglementation a un effet positif sur la qualité de la formation professionnelle initiale. Quatre cantons (**AR, BL, SH, VS**) soulignent que l'avant-projet émet un signal incitatif pour le renforcement du système de formation dual de la Suisse. Cinq cantons (**AG, BE, OW, SH, ZH**) notent que la réglementation renforce l'offre de main-d'œuvre qualifiée et, partant, est une manière de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Certains cantons (**BE, JU, SH, UR, VS, ZG**) estiment que la révision entraîne certes un certain surcroît de travail, mais que celui-ci est limité, et proportionnel aux aspects positifs de la solution. Sur la base des expériences acquises lors de la pandémie de COVID-19, **JU** s'attend à ce que, même dans le futur, seules peu de personnes soient concernées par la réglementation, et qu'on peut donc tabler sur des répercussions modérées tant sur l'exécution que les entreprises. Cela est d'autant plus vrai dans la mesure où dans les petites entreprises, la formation est souvent assurée par des formateurs qui ont une position assimilable à celle d'un employeur et qui n'ont donc pas droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Dans ce contexte, le canton salue le fait que le projet n'entraîne guère de charge administrative, de coûts ou de complications supplémentaires. D'une manière générale, plusieurs cantons rappellent qu'il faut tenir compte de la charge de travail que cela implique pour l'exécution lors de l'élaboration des dispositions d'exécution (ordonnance, directive). Certains cantons expriment en outre des incertitudes quant à la mise en œuvre (voir chapitre 3.2).

BL et **AR** approuvent explicitement l'obligation de l'employeur, en ce qui concerne le travail de formation correspondant, de rembourser aux formateurs la différence entre l'indemnité en cas de RHT et le salaire effectif.

En ce qui concerne l'entrée en vigueur de la révision, **FR** est d'avis que la réglementation existante de la loi COVID-19 doit être maintenue sans interruption. **AG** se prononce en faveur d'une limitation de l'entrée en vigueur rétroactive à trois mois. Quatre autres cantons (**BL, GE, GL, NE**) formulent une proposition de modification concernant l'effet rétroactif (voir chapitre 3.2).

Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Parmi les onze partis politiques invités à participer à la procédure de consultation, deux ont envoyé une prise de position (**PLR, PS**). Ces deux partis sont favorables à l'avant-projet.

Le **PLR** souligne que la poursuite de la formation en période de difficultés économiques doit être assurée, et qu'il importe de respecter le système de formation dual. Le parti est également d'avis que les expériences tirées de la pandémie plaident en faveur d'une solution illimitée dans le cadre de la LACI. Il est donc favorable à l'avant-projet, tout en proposant une adaptation (voir chapitre 3.2).

Le **PS** approuve sans réserve la révision de la loi et n'a pas d'autres propositions d'adaptation. Il salue notamment les paiements différentiels.

Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne

Parmi les trois associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne, aucune n'a soumis de réponse.

Associations faïtières de l'économie

Parmi les huit associations faïtières de l'économie invitées à participer, quatre ont remis leur avis (**UPS, USS, USAM, Travail.Suisse**). Elles sont toutes favorables à l'avant-projet

L'**USAM** et l'**UPS** sont favorables à la révision, mais soumettent également chacune une proposition d'adaptation (voir chapitre 3.2).

Travail.Suisse et l'**USS** n'ont pas de souhaits d'adaptation et saluent en particulier l'obligation de payer la différence, qui est une manière de tenir compte du fait que les formateurs effectuent une partie de leur travail habituel.

Autres milieux intéressés

Parmi les autres milieux intéressés, trois des douze associations invitées à participer à la consultation ont répondu (**FER, VAK, AOST**). En outre, quatre associations ont participé spontanément (**EIT.swiss, Gastro Suisse, HotellerieSuisse, swisstec**). Tous soutiennent la modification de la loi proposée.

La **VAK** et l'**AOST** estiment que la révision émet un signal clair en terme d'importance du système de formation dual pour l'économie suisse. Pour l'**AOST**, la qualité de la formation est un facteur clé de l'intégration sur le marché du travail. En outre, l'association précise que l'avant-projet permet de réduire le risque d'abandon de la formation pour des raisons économiques. L'**AOST** fait par ailleurs remarquer que, lors de la détermination des détails de l'exécution, il convient de privilégier des procédures simples (voir chapitre 3.2). Le surcroît de travail observable n'est toutefois pas jugé excessif compte tenu des avantages de la réglementation. D'une manière générale, la **FER** se prononce en faveur d'un système qui permet la poursuite des formations même en période de crise.

GastroSuisse fait remarquer que l'hôtellerie-restauration, un secteur professionnel résistant à la crise, a fortement souffert des mesures de lutte contre la COVID-19. En outre, l'association souligne que pour pallier la pénurie de personnel qualifié dans l'hôtellerie-restauration, il faut garantir la formation des apprentis notamment en permettant aux formateurs de s'occuper des apprentis même pendant la RHT. À cet égard, GastroSuisse fait une proposition d'adaptation (voir chapitre 3.2).

HotellerieSuisse note que la révision permettra, à long terme, de créer des conditions transparentes pour les entreprises formatrices. **Swisstec** est d'avis que la révision permet d'assurer un encadrement compétent des apprentis même durant une RHT, et juge positif le fait que les conséquences financières pour la Confédération et l'économie soient très faibles. **EIT.swiss** salue pleinement la révision et fait remarquer que celle-ci renforce la formation professionnelle et la rend plus résistante aux crises.

3.2 Demandes de modification de l'avant-projet de loi soumis à la consultation

3.2.1 Art. 32, al. 6, LACI

Cantons

Quelques cantons (**AR, GL, LU, OW, SH, SO, VD**) font remarquer que, s'agissant des explications relatives à l'exécution, il convient de tenir compte du surcroît de travail administratif au niveau de l'ordonnance et des directives. On exige des procédures administratives simples et une gestion allégée. **SH** et **SO** estiment qu'il est difficile d'évaluer la charge de travail effective des formateurs, et **OW** et **GL** considèrent qu'il est problématique d'examiner la condition selon laquelle la présence des formateurs est nécessaire pour l'encadrement. **LU** émet également des incertitudes quant à l'autorisation délivrée par l'autorité cantonale, de même que **FR**, qui s'interroge entre autres sur la manière des autorités d'exécution d'évaluer d'autres possibilités d'assurer la formation (p. ex. le transfert dans d'autres filiales). À ce propos, **OW** propose que l'existence des conditions ne doive pas être « prouvée », mais seulement « rendue crédible ». **SO** demande une formulation restrictive de la réglementation afin de réduire les risques d'abus et d'éviter que les coûts de formation ne soient répercutés sur l'assurance-chômage. De même, il s'agit de garantir une exécution conforme à la loi et non arbitraire. **TG** juge le risque d'abus faible et acceptable, puisque l'indemnisation des formateurs doit être autorisée par l'autorité cantonale. **NE** fait remarquer que la réglementation doit prendre en compte la résiliation d'un contrat d'apprentissage, et que, dans de tels cas, les caisses doivent être informées.

SH se dit favorable à l'extension de la réglementation aux formateurs pratiques, si ces derniers remplissent également les conditions professionnelles. Il convient donc de renoncer à la condition selon laquelle les formateurs doivent être mentionnés dans le contrat d'apprentissage.

GL s'oppose de manière générale à cette révision de la loi. Pour ce canton, le problème principal n'est pas le soutien financier sous la forme de l'indemnité en cas de RHT, mais le fait que, pour garantir la formation, il faut non seulement de l'encadrement, mais aussi du travail. En outre, il estime que l'avant-projet crée une charge supplémentaire pour les entreprises et les autorités cantonales.

Associations faïtières de l'économie

L'**UPS** propose elle aussi d'étendre la nouvelle réglementation aux formateurs pratiques afin de garantir la formation des apprentis.

3.2.2 Art. 37, lit. d, LACI

Aucune modification n'a été proposée.

3.2.3 Art. 60, al. 5, 1re phrase, LACI

Aucune modification n'a été proposée.

3.2.4 Entrée en vigueur et effet rétroactif

Cantons

Quatre cantons, soit **BL, GE, GL** et **NE**, se prononcent contre une entrée en vigueur rétroactive de l'avant-projet. Ils estiment que les adaptations avec effet rétroactif entraînent un important surcroît de travail et une surcharge pour l'exécution. Ils en veulent pour preuve entre autres l'expérience de la pandémie de COVID-19.

4 Autres demandes

Trois participants ont profité de la procédure de consultation pour exprimer d'autres demandes concernant l'avant-projet.

Deux associations, **l'USAM et GastroSuisse**, et un parti politique, le **PLR**, demandent que la révision soit étendue aux formateurs ayant une position assimilable à celle de l'employeur ainsi qu'à leurs conjoints et partenaires enregistrés qui travaillent dans la même entreprise. Ils font remarquer que dans le cas des petites entreprises, ce sont souvent des personnes ayant une position assimilable à celle de l'employeur ou leurs conjoints qui se chargent de la formation des apprentis. Ces derniers n'ont toutefois pas droit à l'indemnité en cas de RHT. **GastroSuisse** indique qu'en 2021, selon une enquête auprès de ses membres, dans l'hôtellerie-restauration plus de la moitié des entreprises comptaient moins de six employés. Ces trois participants à la consultation soulignent que la formation doit être assurée également dans les petites entreprises.

5 Annexe

Liste des participants à la consultation et abréviations

Cantons

Abréviation	Participant à la consultation	Invité	Avis remis
ZH	Zurich	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BE	Berne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LU	Lucerne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
UR	Uri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SZ	Schwyz	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OW	Obwald	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
NW	Nidwald	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GL	Glaris	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ZG	Zoug	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FR	Fribourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SO	Soleure	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BS	Bâle-Ville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BL	Bâle-Campagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SH	Schaffhouse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AR	Appenzell Rhodes-Extérieures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AI	Appenzell Rhodes-Intérieures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SG	St-Gall	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GR	Grisons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AG	Argovie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
TG	Thurgovie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
TI	Tessin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
VD	Vaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
VS	Valais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
NE	Neuchâtel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GE	Genève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JU	Jura	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Abréviation	Participant à la consultation	Invité	Avis remis
	Le Centre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UDF	Union démocratique fédérale UDF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EAG	Ensemble à Gauche EAG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PEV	Parti Évangélique Suisse PEV	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PLR	PLR. Les Libéraux-Radicaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les VERT-E-S suisses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PVL	Parti vert'libéral Suisse PVL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LEGA	Lega dei Ticinesi (Lega)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PST	Parti Suisse du Travail PST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UDC	Union Démocratique du Centre UDC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PSS	Parti socialiste suisse PSS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Abréviation	Participant à la consultation	Invité	Avis remis
ACS	Association des Communes suisses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UVS	Union des villes suisses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Associations faïtières de l'économie

Abréviation	Participant à la consultation	Invité	Avis remis
economiesuisse	economiesuisse Fédération des entreprises suisses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
USAM	Union suisse des arts et métiers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
UPS	Union patronale suisse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
USP	Union suisse des paysans	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ASB	Association suisse des banquiers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
USS	Union syndicale suisse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
secsuisse	Société des employés de commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail.Suisse	Travail.Suisse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Autres milieux intéressés

Abréviation	Participant à la consultation	Invité	Avis remis
VAK	Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AOST	Association des offices suisses du travail	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CDEP	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UNIA	UNIA, secrétariat central	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
arbeitgeberbasel	Association bâloise des employeurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FER	Fédération des Entreprises	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SCIV	Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Syna	Syndicat Syna	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SSP	Syndicat des services publics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SWISSMEM	Swissmem	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SSE	Société Suisse des Entrepreneurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HotellerieSuisse	Association suisse de la branche de l'hébergement		<input checked="" type="checkbox"/>
GastroSuisse	Fédération suisse de l'hôtellerie-restauration		<input checked="" type="checkbox"/>
EIT.swiss	Association suisse de la branche électrique		<input checked="" type="checkbox"/>
suissetec	Association suisse de la technique du bâtiment		<input checked="" type="checkbox"/>